

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2025-10-24

Rennes, le 24/10/2025

Objet : Fermeture chemin de halage

### **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;  
**VU** la demande présentée par l'entreprise JFB LEVAGE,  
**Considérant** que des travaux pour la pose d'un batardeau à l'écluse de St Martin doivent être réalisés le 28/10/2025 ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

#### **Arrête :**

##### **Article 1 - Prescription**

L'accès au chemin de halage, rive gauche au droit de l'écluse St Martin terre-plein est interdit à tous les usagers.

**Le 28/10/2025**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise JFB LEVAGE ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

##### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Rennes.

##### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable



Véronique VÉRON

Plan de l'installation de chantier pour le grutage (pose et dépose) du batardeau à l'écluse St Martin à Rennes (déviation des piétons):

